

Tableau 1.1 Les moyens de mise en oeuvre

ACTIONS	MOYENS	INTERVENANTS
<p><u>RÉDUCTION À LA SOURCE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire le volume total de la quantité d'emballage et l'utilisation de produits à usage unique. 	<p>Mettre en place un programme de sensibilisation et d'information auprès des citoyens et des commerçants afin de faire comprendre l'importance d'une action visant la réduction à la source.</p>	<p>Municipalités MRC Écolo-Vallée</p>
<p><u>RÉUTILISATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Remettre en circulation des biens réutilisables tels que meubles, textiles usagés, etc. • Favoriser l'achat de produits réutilisables et durables. 	<p>Faire connaître les entreprises et organismes qui permettent une réutilisation des biens.</p> <p>Mettre en place un programme de sensibilisation et d'information auprès des citoyens, commerçants et institutions de la région afin de favoriser la réutilisation.</p>	<p>Organismes et entreprises concernées MRC Municipalités Écolo-Vallée</p>
<p><u>RÉCUPÉRATION</u> Les multimatières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le taux de participation au niveau de la récupération dans le secteur résidentiel. • Inciter les commerces et les institutions à adhérer à un programme de récupération de papier et de carton. 	<p>Mettre en place un service de récupération de porte à porte.</p> <p>Mettre en place un programme de récupération de papier et carton auprès des commerces et institutions.</p> <p>Informé et sensibiliser la population de l'existence et de l'importance de la récupération multimatières.</p>	<p>MRC Municipalités Écolo-Vallée</p>
<p>Les pneus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récupérer tous les pneus hors d'usage sur le territoire matapédien. 	<p>Maintenir le service de récupération des pneus usagés.</p>	<p>Recyc-Québec</p>

Tableau 1.1 Les moyens de mise en œuvre (suite)

ACTIONS	MOYENS	INTERVENANTS
<p>Les déchets domestiques dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire le volume de déchets domestiques dangereux acheminés vers les lieux d'éliminations. 	<p>Mettre en place un dépôt permanent de déchets domestiques dangereux.</p> <p>Réutiliser, lorsque possible, certains déchets domestiques dangereux.</p>	<p>MRC Municipalités Écolo-Vallée</p>
<p>Les objets volumineux</p> <ul style="list-style-type: none"> Récupérer les objets volumineux lorsque possible. 	<p>Coordonner les journées de cueillettes d'objets encombrants dans les municipalités et faire en sorte de les acheminer vers les récupérateurs.</p>	<p>MRC Municipalités Écolo-Vallée</p>
<p>Les textiles</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager l'utilisation des services de récupérations du textile. 	<p>Sensibiliser et informer la population sur l'existence des services de récupération.</p>	<p>MRC Municipalités Écolo-Vallée</p>
<p>Les matériaux secs</p> <ul style="list-style-type: none"> Récupérer les matériaux secs lorsque possible afin de réduire la quantité transportée aux lieux d'élimination. 	<p>Analyser les possibilités de récupération des matériaux secs par l'implantation d'un ÉCOCENTRE</p>	<p>MRC Municipalités Écolo-Vallée</p>
<p><u>VALORISATION</u> <u>(COMPOSTAGE)</u></p>		
<ul style="list-style-type: none"> Inciter la population à réduire le poids de leur poubelle en compostant les matières putrescibles. 	<p>Mettre en place un programme de compostage domestique pour l'ensemble du territoire matapédien.</p>	<p>MRC Municipalités Écolo-Vallée</p>

Tableau 1.1 Les moyens de mise en œuvre (suite)

ACTIONS	MOYENS	INTERVENANTS
<p><u>ÉLIMINATION</u></p> <ul style="list-style-type: none">Identifier le mode d'élimination à préconiser en remplacement du site d'enfouissement actuel.	<p>Sensibiliser les citoyens aux coûts réels de l'enfouissement des déchets (collecte transport des déchets, enfouissement).</p> <p>Connaître davantage le volume réel des déchets enfouis par l'installation de balance sur les lieux d'élimination.</p> <p>Mettre en place un comité permanent chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none">l'élaboration d'un plan régional de gestion des matières résiduellesla mise en œuvre d'un plan d'action visant une gestion intégrée des matières résiduelles	<p>MRC Municipalités Écolo-Vallée</p>

Affectation du territoire

La détermination d'une grande affectation implique un choix quant aux utilisations du sol à privilégier ou à éviter sur les diverses parties du territoire. La grille de compatibilité présente dans le schéma d'aménagement, indique quels sont les usages permis ou prohibés à l'intérieur de chacune des affectations du territoire. Cette grille constitue la pierre angulaire de toute la réglementation d'urbanisme puisque l'ensemble des règlements municipaux en cette matière doit s'y conformer.

La grille de compatibilité du *Schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia* indique que les infrastructures et services d'utilité publique sont autorisés dans toutes les affectations. Toutefois, ceux-ci doivent s'implanter dans les secteurs de moindre impact pour l'activité principale concernée.

Dispositions relatives à l'implantation des bâtiments à proximité d'activités, infrastructures et immeubles contraignants

Les sites d'élimination des déchets

- a) Aucune habitation, institution d'enseignement, temple religieux, terrain de camping, colonie de vacances, établissement hôtelier, restaurant, établissement de transformation de produits alimentaires et établissement de santé et services sociaux n'est autorisé à moins de 200 m de l'aire d'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire.
- b) Aucune prise d'eau potable ne peut être située à une distance inférieure à 300 m d'une aire d'enfouissement de déchets solides.
- c) Aucune habitation, institution d'enseignement, temple religieux et établissement de transformation de produits alimentaires n'est autorisé à moins de 500 m d'un dépôt en tranchée de déchets solides.
- d) Aucune prise d'eau potable ne peut être située à une distance inférieure à 500 m d'un dépôt en tranchée de déchets solides.

1.2 DÉMOGRAPHIE

1.2.1 Historique de colonisation

Le peuplement permanent de la MRC de La Matapédia toucha d'abord, au milieu du XIX^{ème} siècle, les deux extrémités du territoire qui constituaient alors un lien entre le Saint-Laurent et la Baie-des-Chaleurs. La Matapédia fut ouverte à la colonisation intérieure après la construction du chemin Kempt en 1832, de même qu'après celle du chemin de fer l'Intercolonial, échelonnée de 1867 à 1876. Le peuplement prit toutefois son véritable essor à la fin de ce siècle, soit en 1890, avec l'installation des compagnies forestières et des scieries. De 1 700 habitants en 1880, la Matapédia est passée à 8 000 à l'aube du XX^{ième} siècle.

1.2.2 Population permanente

Les activités reliées à l'exploitation des ressources agricoles et forestières ont historiquement façonné le tissu de peuplement du milieu matapédien, dont la principale caractéristique est la dispersion. La carte no 3 – *Répartition de la population* – montre en effet que la Matapédia comprend plus de 20 000 personnes réparties de manière plutôt inégale sur le territoire. L'écoumène est surtout concentré dans la partie nord-ouest de la MRC, le long du lac et de la rivière Matapédia. La densité d'occupation moyenne y est assez bonne, soit 12 habitants par kilomètre carré. Sur les plateaux périphériques à la vallée centrale, la dispersion y est par contre beaucoup plus évidente, démontrant une densité inférieure à 5 habitants au kilomètre carré. Les espaces non municipalisés demeurent pratiquement inoccupés puisqu'ils comptent moins d'une trentaine de résidents permanents.

La principale ville, Amqui, domine largement l'ensemble de la MRC avec sa population de près de 7 000 habitants et représente ainsi 32,6 % de la population de la MRC. La ville de Causapscal et la municipalité Sayabec ont une population se situant entre 2000 et 3000 habitants, alors que trois autres municipalités Lac-au-Saumon, Saint-Léon-le-Grand et Val-Brillant regroupent entre 1000 et 2000 personnes. Ces villes

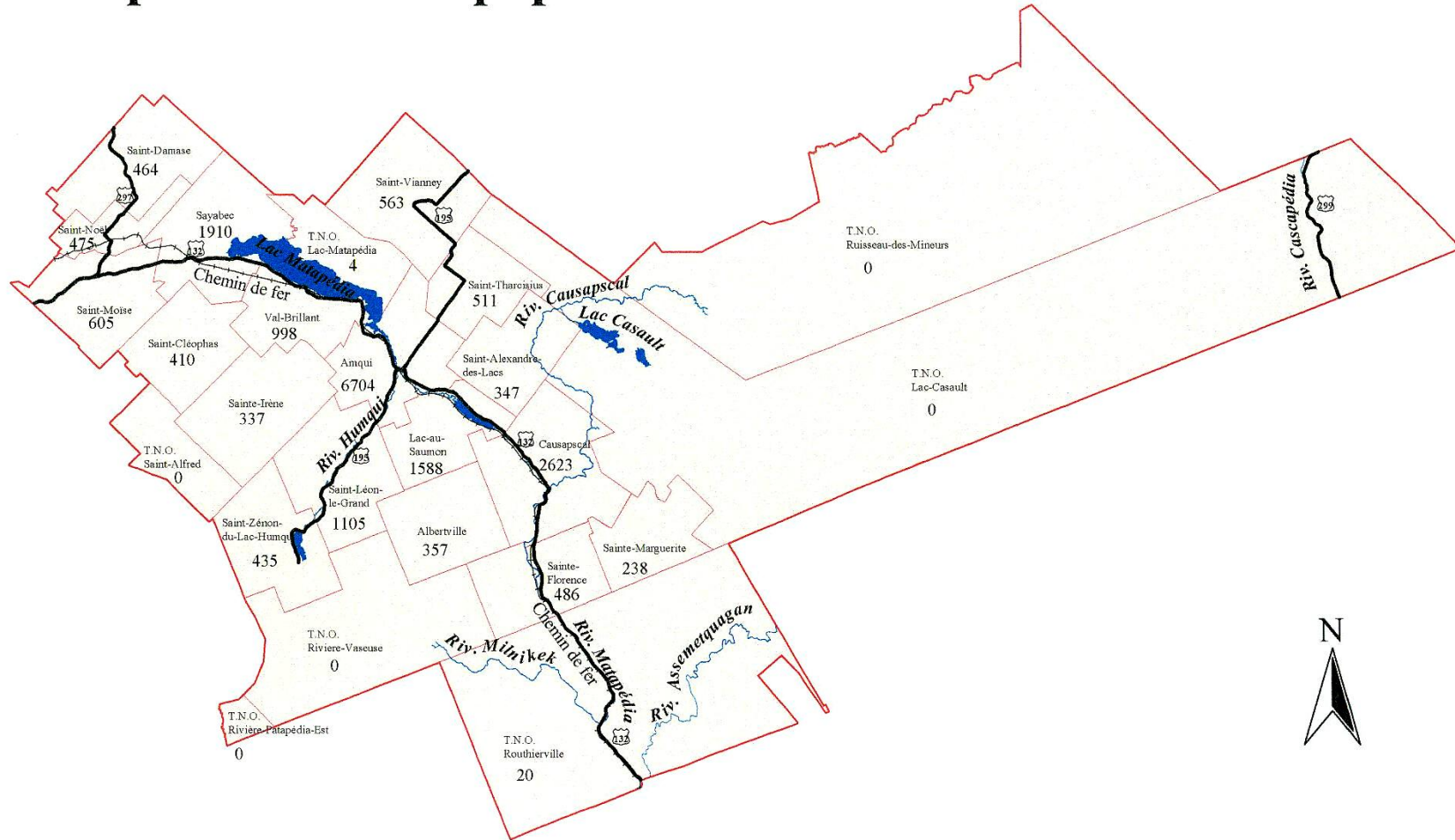
et villages, qui constituent le cœur du territoire de la MRC, sont entourés d'un vaste espace rural parsemé de 12 petits villages de moins de 1000 habitants distancés d'environ dix kilomètres les uns des autres.

1.2.3 Population saisonnière

La MRC de La Matapédia n'est pas reconnue comme une destination récréo-touristique mais on note malgré tout une certaine variation saisonnière des populations. La présence de plusieurs lacs et du Parc régional de Val-d'Irène sur le territoire fait en sorte que les municipalités localisées à proximité de ces éléments ont une population en saison estivale ou hivernale supérieure à leur population permanente. La population saisonnière, à l'exception de celle des TNO, a été établie en utilisant le nombre de chalets identifiés au rôle d'évaluation foncière multiplié par le taux moyen d'occupation par résidence dans la MRC, qui est de 2,9 personnes/ménage. Le tableau 1.2 - *Population permanente et saisonnière, 2000* - montre que l'impact de l'augmentation de la population permanente dû aux activités estivale et hivernale est de l'ordre de 9,5 % mais si l'on considère qu'environ 80 % des résidences saisonnières sont occupées par des résidents de la MRC (Service d'évaluation foncière, MRC de La Matapédia, comm. pers. 2001), l'augmentation de la population saisonnière devrait plutôt être de l'ordre de 1,8 %.

Les populations saisonnières présentées au tableau 1.2 ne seront pas utilisées pour estimer la quantité de matières résiduelles produites sur le territoire, mais elles seront utiles à la section sur la gestion des boues.

Répartition de la population



Echelle 1 : 600000

Carte no 3

Source : Gazette officielle du
Gouvernement du Québec
Décret # 478-2002

Tableau 1.2 Population permanente et saisonnière, 2002

Municipalité	Désignation	Nombre de résidences ⁽¹⁾		Population		Total
		Permanente	Secondaire	Permanente ⁽²⁾	saisonnière	
Sainte-Marguerite	Municipalité	90	7	238	20	258
Sainte-Florence	Municipalité	203	2	486	6	492
Causapscal	Ville	1 113	13	2 623	38	2 661
Albertville	Municipalité	112	39	357	113	470
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	Paroisse	154	95	435	275	710
Saint-Léon-le-Grand	Paroisse	473	18	1 105	52	1 157
Saint-Irène	Paroisse	91	81	337	234	571
Amqui	Ville	2 585	98	6 704	282	6 987
Lac-au-Saumon	Municipalité	510	28	1 588	81	1 669
Saint-Alexandre-des-Lacs	Paroisse	101	21	347	61	408
Saint-Tharcisus	Paroisse	163	2	511	6	517
Saint-Vianney	Municipalité	215	37	563	107	670
Val-Brillant	Municipalité	389	87	998	252	1 250
Sayabec	Municipalité	769	55	1 910	159	2 069
Saint-Cléophas	Paroisse	138	5	410	14	424
Saint-Moïse	Paroisse	204	29	605	84	689
Saint-Noël	Municipalité	168	12	475	35	510
Saint-Damase	Paroisse	119	28	464	81	545
TNO Routhierville	TNO	7	197	20 ⁽³⁾	N/A	
Total		7 604	657	20 156	1 900	22 056

Notes : ⁽¹⁾ MRC de La Matapédia, Sommaire du rôle d'évaluation 2002

⁽²⁾ Gazette officielle du gouvernement du Québec, décret # 478-2002

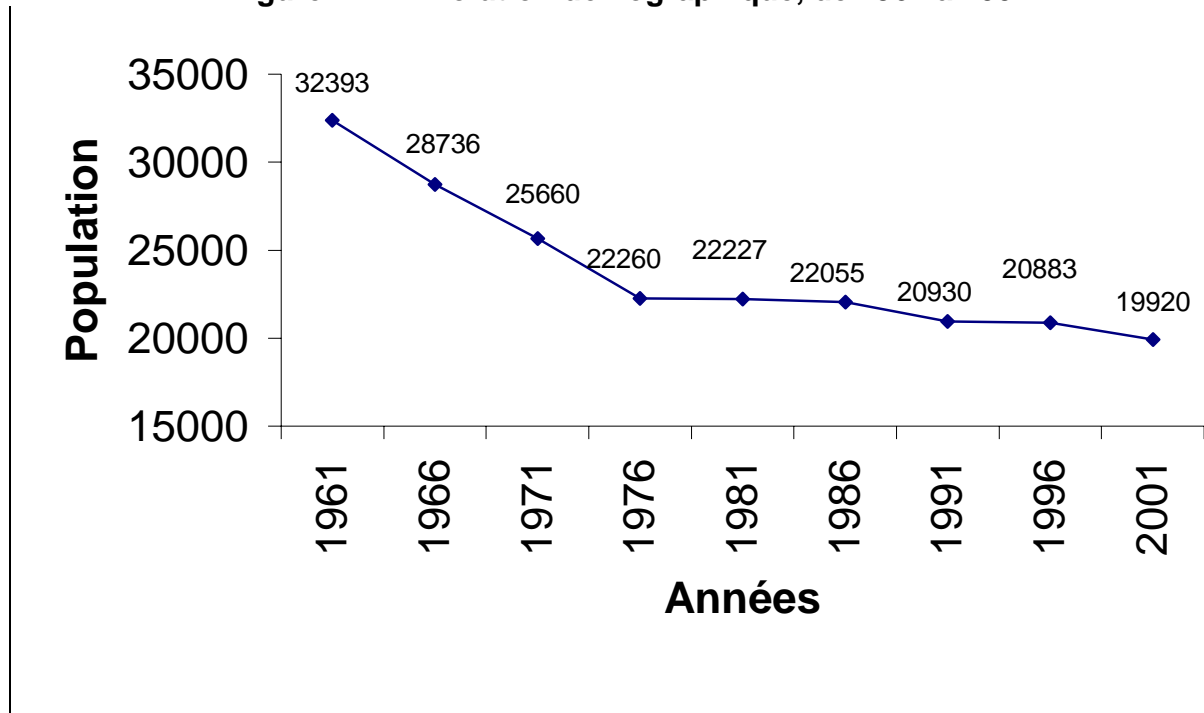
⁽³⁾ Données du Service du génie municipale de la MRC de La Matapédia

1.2.4 Démographie

Selon le recensement officiel de 1996, la MRC de La Matapédia comptait 20 883 habitants, répartis dans 18 municipalités. Cette population connaît une forte baisse depuis le milieu du siècle. Effectivement, selon la figure 1 – *Evolution démographique de 1961 à 2001* - le nombre total de Matapédiens a subi une chute dramatique au cours des années '60, pour se résorber au début des années '80 et enfin rechuter à nouveau au cours des dernières années. De 32 393 habitants en 1961, la population de la Matapédia est passée à 24 660 en 1971, à 22 227 en 1981, pour en arriver en 2001 à 19 920 habitants. Ce mouvement à la baisse de la population totale s'apparente à celui des MRC environnantes à l'exception des MRC les plus urbaines,

comme la MRC de Rimouski-Neigette et Rivière-de-Loup, qui connaissent à l'inverse une croissance démographique.

Figure 1 Évolution démographique, de 1961 à 2001



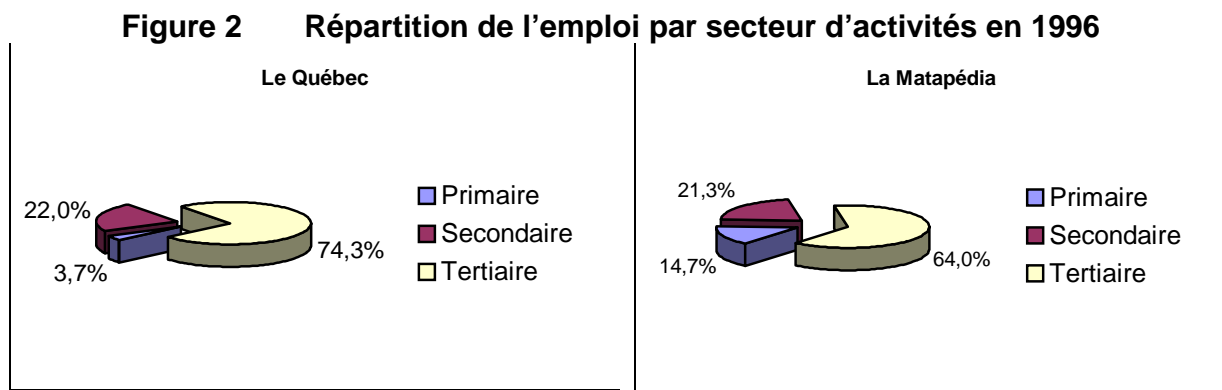
Source : Statistique Canada : Recensements 1961, 1966, 1971, 1976, 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001

La projection démographique fournie par le Bureau de la statistique du Québec confirme ces tendances (Bureau de la statistique du Québec, 1996). En effet, selon un scénario conservateur, la population totale de la MRC poursuivrait une décroissance continue. L'effectif total de la MRC passerait de 19 273 en 2001 à 18 485 en 2006 puis de 17 884 en 2011 à 17 375 en 2016, ce qui correspondrait à un taux d'accroissement moyen pour cette période de $-0,7\%$ annuellement.

Évidemment, ces prévisions démographiques sont issues d'un scénario qui exclut l'avènement d'éléments perturbateurs comme l'ouverture ou la fermeture d'une source d'emplois majeure. Il s'agit donc d'une vision à long terme qui fait abstraction des possibilités de développement de la région, sachant très bien que l'émergence d'une nouvelle activité motrice redresserait probablement ces tendances.

1.3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La Matapédia est réputée comme étant une région ressource. En effet, les activités primaires s'avèrent prédominantes dans l'économie de la MRC et ceci se reflète dans la répartition de l'emploi qui s'exprime comme suit : En 1996, 1195 travailleurs œuvrant dans l'exploitation des ressources (secteur primaire), 1735 dans le secteur de la transformation (secondaire) et 5 220 au sein des activités de service (secteur tertiaire). L'importance du secteur primaire (14,7% des emplois) s'avère ainsi une fois et demi supérieure à celle du Bas-St-Laurent (10,3%) et plus de quatre fois plus élevé que la moyenne québécoise (3,7%). La figure 2 – *Répartition de l'emploi par secteur d'activités en 1996* – illustre que l'économie de la Matapédia est fortement orientée vers le prélèvement des ressources naturelles telles que la forêt et l'agriculture.



Source : Statistique Canada : Recensement 1996

1.3.1 Projection économique

À l'échelle de la MRC, en se basant sur l'activité des dernières années et sur les projections démographiques, le responsable de l'aménagement du territoire de la MRC prévoit à long terme, une stabilisation et même une diminution du nombre de bâtiments dans les secteurs résidentiel, institutionnel, commercial et industriel. Ces prévisions font abstraction de la possibilité qu'il se réalise sur le territoire des projets majeurs qui stimuleraient l'économie et le marché de l'emploi. Nous pouvons cependant considérer que si les tendances des dernières années se maintiennent, l'activité immobilière n'aura pas d'impact sur la composition actuelle des déchets.

2. LA GESTION ACTUELLE DES MATIERES RESIDUELLES

2.1 Historique de la gestion des matières résiduelles

2.1.1 Élimination des déchets

Suite à une entente intermunicipale, la MRC de La Matapédia a exploité, à partir de 1986, le lieu d'enfouissement sanitaire régional (LES) situé à Amqui. Ce LES desservait 10 des 18 municipalités de la MRC et deux territoires non organisés (TNO), soit 75 % de la population.

Prévoyant que le site serait comblé en 1993, des démarches ont alors été entreprises pour agrandir le site. Comme l'agrandissement n'était pas acceptable au point de vue environnemental, la MRC a entrepris, en février 1994, la recherche d'un autre site propice à l'établissement d'un LES par atténuation naturelle, conforme aux exigences du *Règlement sur les déchets solides*. Malgré la présentation d'une étude d'impact sur l'environnement pour un site identifié, le Ministre de l'Environnement avisa la MRC que la construction de LES par atténuation serait désormais interdite.

Compte tenu que le volume de déchets produits sur son territoire n'était pas suffisant pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique étanche, la MRC décida donc d'exporter ses déchets à l'extérieur de son territoire. Toutefois, aucune MRC contiguë n'a accepté de prendre en charge la disposition des déchets de la MRC de La Matapédia. Elle fut alors contrainte de considérer des sites d'enfouissement privés et éloignés. Peu favorable à l'exportation des déchets, le Ministre de l'Environnement imposa finalement par décret à la MRC de La Mitis, l'obligation de recevoir les déchets de la MRC de La Matapédia. Le LES de Padoue dessert, depuis l'année 2000, la MRC de La Mitis et la MRC de La Matapédia et celle-ci cessa d'exploiter ce LES d'Amqui cette même année. Suite à cette entente, la durée de vie du LES de Padoue a été réduite de 6 ans et la fermeture de ce lieu d'enfouissement est prévue pour juillet 2005.